

éducation Sud

Numéro spécial « premier degré »

Pédagogie, hiérarchie, précarité, fichage des élèves, évaluations... Un aperçu des préoccupations des militant-es de Sud éducation dans les écoles maternelles et primaires.

Union
syndicale
Solidaires

Ont participé à la rédaction de ce numéro spécial : les syndicats 09, 13, 22, 37, 50, 56, 61, Mayotte et Créteil. La coordination a été assurée par la commission fédérale "premier degré" de Sud éducation.

Spécial 1^{er} degré Sommaire

UNE AUTRE
ÉCOLE ?

LA PRÉCARITÉ
> Inacceptable !

ENSEMBLE
> Défendons
l'École Publique

DROITS SYNDICAUX
> Faisons-les
respecter !

DU DÉTERMINISME
GÉNÉTIQUE
> aux lois sécuritaires.

TIGE...
> Au service de
l'enseignement ?

L'ÉCOLE...
> n'est pas une
entreprise,
L'ÉDUCATION...
> n'est pas une
marchandise !

ENSEIGNANTS
> Le malaise

MAYOTTE
> Ou l'école
des inégalités

ANTI
HIÉRARCHIE
> A bas les chefs !

LIVRET PERSONNEL
DE COMPÉTENCES
> Non aux casiers
scolaires !

ÉVALS NATIONALES
> C'est toujours non !

RASED
> Du Réseau d'Aides au
Réseau DEAD
MATERNELLE
> À deux ans, certes, mais
dans quelles conditions ?

POURQUOI
> Nous adhérons
à Sud éducation

éducation
Sud

POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE, LAÏQUE, ÉGALITAIRE ET ÉMANCIPATRICE

Sud éducation (Solidaires, Unitaires et Démocratiques) ne se limite pas au premier degré mais défend tous et toutes les salarié-es de l'éducation. Ainsi, vous retrouverez nos militants dans les luttes aux côtés des stagiaires, des précaires, des enseignants de la maternelle à l'université, des personnels communaux travaillant dans nos écoles et des agents techniques.

Tous les personnels, de tous statuts ou leur fonctions, ont les mêmes intérêts. Pour cela, Sud éducation est un syndicat intercatégoriel. Parce que tous les travailleurs ont des intérêts communs, le syndicalisme interprofessionnel est essentiel. Pour cette raison, Sud éducation participe au développement de l'union syndicale Solidaires avec Sud rail, Sud Ptt, Sud santé sociaux, Sud Michelin, Sud chimie... Nous luttons au côté des sans-papiers, des sans-emplois, pour le droit des femmes. Solidaires défend un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salarié-es et transformation de la société.



POURQUOI SOMMES-NOUS SYNDIQUÉ-ES À SUD ÉDUCATION ?

SOLIDAIRES

« Le seul syndicat de l'EN qui œuvre pour la lutte des classes ! » **Béatrice**

« Sud éduc a une vision plus globale des combats syndicaux, prend des positions solidaires claires sur des (mé)faits de sociétés comme par exemple les sans-papiers ou sur les questions de genres en se solidarisant avec les réseaux militants associatifs, et dépasse ainsi les corporatismes insupportables des autres syndicats enseignants. » **Philippe**

« La réponse aux problèmes sociaux ne peut être que globale, solidaire, interprofessionnelle et surtout pas égoïste, individuelle et catégorielle. » **Didier**

« C'est le seul syndicat qui partage ma conception de ce que devraient être l'école ET la société en général (un monde ouvert, accueillant, généreux, altruiste...) et parce que c'est le seul syndicat à agir en adéquation avec son discours... » **Marie-Laure**

« Je me suis syndiquée des années au Snuipp et j'ai été dans le vide syndical pendant 4 années... Donc, je me suis syndiquée à Sud durant la grève contre la réforme des retraites car le mot d'ordre de Sud était le plus clair et cohérent, idem pour l'aide perso... et autres dossiers ! » **Isabelle**

« Quand je vais au Conseil fédéral à Paris, les débats sont houleux et vifs dès que la laïcité est bousculée. J'apprécie la vigilance de Sud sur la séparation de l'Etat et des églises. » **Christian**



AUJOURD'HUI, LA SITUATION EST GRAVE. NOUS REFUSONS LA CASSE DES SERVICES PUBLICS, LA PRÉCARISATION, ET LA PERTE DE TOUS LES ACQUIS SOCIAUX. NOUS SOMMES PERSUADÉS QUE LA SOLIDARITÉ, L'UNITÉ ET LA DÉMOCRATIE SONT LES SEULES RÉPONSES À CES ATTAQUES.



« C'est parce que la femme de ménage défend l'agrégré et que l'agrégré défend la femme de ménage. » **Sylvie**

« Ce n'est pas un syndicat corporatiste. » **Sébastien**

« Sud a des stratégies de lutte claires : appeler à la grève reconductible et interprofessionnelle, dans un cadre inter-syndical, est le seul moyen de faire pression sur le gouvernement qui massacre l'école... et le service public en général. » **Pascale**

« C'est une démarche politique. Je suis autant concernée par l'éducation que la santé, le droit des femmes, les luttes des sans-papiers... C'est un syndicat de lutte ! » **Pascale**

« Sud a su me reconforter quand j'ai été harcelée moralement par une chef d'établissement. Sud n'hésite pas à foncer et a le courage de défendre les convictions des membres et autres. » **Séverine**



« J'aime beaucoup l'idée qu'il n'y a pas de chef et qu'on soit tous appelés à participer. Pas de jugement moral, ni de tabou. Une totale liberté et une grande ouverture d'esprit. » **Séverine**

« Nous ne sommes pas des "professionnels" ou des "piliers" qui s'accrochent pour garder leurs privilèges et qui perdent de vue le terrain » **Sylvie**

« Parce que c'est un syndicat qui n'accepte pas la fatalité, et qui fait des propositions ! Et puis on y rencontre des personnes qui ont des Valeurs ! » **Bénédictte**

« J'adhère à Sud éducation parce que ce n'est pas un syndicat bureaucratique. » **Sébastien**

« Tout vient de la base, en AG départementale, validé par les mandatés lors des conseils fédéraux. » **Maryse**

DÉMOCRATIQUES

UNITAIRES

Pour vous tenir au courant des luttes, de l'actualité syndicale,
www.sudeducation.org

RASED : DU RÉSEAU D'AIDE AU RÉSEAU DEAD

LE SORT DES RASED A ÉTÉ ARRÊTÉ EN SEPTEMBRE 2008 QUAND, RUE DE GRENELLE, ON A PROGRAMMÉ LA DISPARITION DE 2 OU 3000 POSTES CHAQUE ANNÉE JUSQU'À L'AGONIE.

UNE DISPARITION PROGRAMMÉE DEPUIS LONGTEMPS

Parallèlement, Xavier Darcos a entériné la réforme des programmes de juin 2008, la « libération du samedi matin », l'institution de l'accompagnement éducatif au collège, de l'aide personnalisée et des stages hors temps scolaire pour les élèves de CM.

Souvenons-nous de ces propos, d'octobre 2008 : « Toutes les mesures que je prends servent surtout d'habillage aux suppressions de postes. », énoncés par ce même Xavier Darcos, ancien secrétaire du club de l'horloge, cofondateur de « Créateurs d'école » ou « comment privatiser l'éducation ? », et proche d'« Enseignement et liberté » dans la mouvance de l'Opus Dei qui considère l'Education nationale comme une entreprise comme les autres.

A cette époque, Luc Ferry, toujours proche du pouvoir, a été on ne peut plus clair. A la question d'un journaliste qui lui demandait, étonné, comment la mise en place

de 2 heures d'aide personnalisée pourraient permettre la suppression de postes, il a répondu qu'avec ces nouvelles dispositions, le ministère pourrait affirmer que l'enseignant est à même d'apporter de l'aide aux élèves en difficulté scolaire et qu'il ne serait plus nécessaire d'avoir recours à l'intervention extérieure comme celle des RASED.

LE MIRAGE DU DISPOSITIF D'AIDE PERSONNALISÉE

Nous savons tous, et nos dirigeants les premiers, que le RASED intervient auprès des élèves qui ont déjà bénéficié d'une attention particulière en classe, d'une adaptation pédagogique de la part des

enseignants. Or si cette aide n'a pas permis à un élève d'endiguer ses difficultés, c'est bien parce qu'il a besoin d'autre chose : des aides spécialisées dispensées par des enseignants formés. S'attacher aux procédures et au fonctionnement cognitif de l'élève, avoir une approche systémique de la difficulté peut permettre à ces élèves de se réconcilier avec l'école et de progresser dans leurs apprentissages.

L'aide personnalisée, présentée comme un dispositif pouvant se substituer au RASED ne peut apporter qu'un soutien ponctuel à un élève n'ayant pas assimilé telle ou telle notion, et non une aide efficace à des enfants dont les difficultés sont durables et complexes. Supprimer les RASED, c'est se

priver du seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'intérieur de l'école ; c'est inciter les familles à se tourner vers des officines privées en cas d'échec de l'aide personnalisée. Quelles familles pourront assurer le coût d'une prise en charge dans les structures privées ?

QUAND ON VEUT TUER SON CHIEN, ON L'ACCUSE DE LA RAGE

Alors, pourquoi certains enseignants doutent-ils eux-mêmes de l'efficacité des RASED ?

Les raisons sont simples. Les RASED depuis de nombreuses années ne fonctionnent déjà plus correctement : de moins en moins de réseau complet devant couvrir des territoires de plus en plus grands, des départs en formation réduits à peau de chagrin, le non-remboursement de la totalité des frais de déplacements liés à l'exercice des missions...

Faire dysfonctionner le dispositif RASED en lui ôtant ses moyens fait qu'il n'est plus crédible, même auprès des enseignants, et facilite grandement sa suppression.

SUPPRIMER LES RASED POUR FAIRE DES ÉCONOMIES ? PAS SEULEMENT

La liquidation des RASED s'inscrit dans une logique d'économie budgétaire, mais il serait simpliste de la réduire à cela.

Agiter le spectre de la dette publique pour justifier la casse de

SUPPRIMER LES RASED, C'EST SE PRIVER DU SEUL DISPOSITIF GRATUIT D'AIDES SPÉCIALISÉES À L'INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

l'école permet de cacher la transformation profonde de l'éducation, suivant un schéma néolibéral dont la norme est la concurrence et le modèle l'entreprise. C'est ce schéma managérial et entrepreneurial qui impose à l'école de dégager de façon économique une élite compétitive sur le plan mondial.

Quel serait l'intérêt alors de promouvoir l'école et à plus forte raison de s'intéresser à ces élèves qui ont moins de chance de faire partie de cette élite ?

Actuellement, c'est la classe des plus riches qui modèle l'éducation à son avantage et n'a aucun intérêt à ce que l'école forme des êtres libres capables de transformer la société.

Ce ne sont donc pas les élèves en souffrance, en difficulté qui préoccupent nos dirigeants. Pour eux, peu importe qu'une partie des élèves restent sur le carreau, s'enfoncent dans la difficulté scolaire. Peu importe que les RASED disparaissent, privant ainsi les familles, les enseignants et les élèves d'un accompagnement nécessaire.

Ce n'est pas cette école là que nous voulons !



Manifestation nationale à Paris, le 31 janvier 2012, pour la défense de l'Éducation nationale. Photo Cyberien © Copyright Photothèque du mouvement social

L'école à deux ans, certes, mais dans quelles conditions ?

C'EST À LA MATERNELLE QUE L'ENFANT RENCONTRE L'ÉCOLE POUR LA 1ÈRE FOIS. L'ACCUEIL DES TOUT PETITS, LEUR SOCIALISATION DANS UN ESPACE SCOLAIRE PRIVILÉGIÉ EST SA SPÉCIFICITÉ.

Cet accueil a été respectueux de ses capacités, ses besoins et ses droits, si l'enfant a été accueilli(e) comme une personne, s'est senti(e) en sécurité dans un cadre bienveillant. Il/elle aura alors des chances de trouver sa place dans le système scolaire et de s'en servir pour apprendre et progresser. De même pour ses parents s'ils sont accueillis de manière individualisée et positive.

LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET HUMAINES DOIVENT ÊTRE SUFFISANTES

L'accueil possible à partir de 2 ans sur la base du volontariat permet une insertion plus progressive. Il est pourtant remis en question par l'évolution de l'école maternelle. Les fonctions d'accueil et éducatives sont

moins centrales, les activités sont orientées vers l'apprentissage à marche égale pour tous. Les rythmes et horaires sont inadaptés, il y a un mépris pour la sieste. Le jeu libre devient illégitime, réduit à une portion congrue, dans le temps et l'espace. Les exigences sont trop précoces, mal adaptées, non individualisables.

Pourtant, loin d'être réduit à une future ressource humaine, comme l'évolution des programmes et des évaluations tendent à le concevoir, l'enfant est un petit humain, en développement. Il faut tenir compte de ses besoins psychologiques et physiologiques particuliers, faute de quoi, on aboutit à une véritable maltraitance par l'institution scolaire. Il faut continuer à donner les possibilités d'expérimentation, d'expression libre, de créativité et de coopération et cesser de se laisser distraire et accaparer par des tâches parasites qui répondent aux exigences idéologiques ou économiques de l'administration.

ENCORE FAUT-IL...

● que l'enfant ait pu avoir une place en maternelle (la scolarité à 2 ans est quasiment enterrée, celle des 3 ans en régression) ;

● qu'il y ait eu formation de l'enseignant(e) : la formation concernant la maternelle était déjà plus qu'anecdotique dans les IUFM. Inutile de dire ce qu'il en est avec la mastérisation ;

● qu'un(e) ATSEM (Agent territorial(e) spécialisé(e) des écoles maternelles) puisse être présent(e) et formé(e) : souvent non remplacé(e)s, ils/elles sont surtout formé(e)s à l'hygiène ;

● qu'il y ait des collègues du RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) ;

● qu'à l'école maternelle aussi, les enseignants et les ATSEM soient remplacé(e)s en cas d'absence (équipes éducatives, maladie, absences syndicales...) ;

● que si l'enfant souffre d'une pathologie comportementale, l'enseignant(e) soit formé(e) et aidé(e) par un(e) personnel d'accompagnement formé et doté d'un vrai statut à la différence des AVS et des EVS actuels ;

● que l'effectif soit restreint : la surcharge actuelle des classes maternelles ne permet pas un accueil individuel de qualité.

Les Jardins d'enfants privés, réservés de fait aux seuls enfants dont

les familles en auront les moyens ne peuvent remplacer l'enseignement préélémentaire gratuit, laïque et respectueux des droits et besoins de chaque enfant.

SOUTIEN DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ OU FICHAGE PRÉCOCE ?

L'école maternelle est souvent le premier lieu où est détecté(e) l'enfant en souffrance. L'enseignant(e) repérerait le « quelque chose qui cloche » et pourrait croiser son regard avec celui de collègues du RASED pour mettre en place un suivi pertinent, avec, dans les cas les plus lourds une orientation vers le Centre Médico Psycho Pédagogique et la constitution d'une équipe éducative pour mettre en place un projet commun. Il faut du temps et des moyens pour cela.

Les évaluations nationales censées à l'origine être des outils pour permettre de mieux comprendre les difficultés et orienter l'enseignement du côté de la « remédiation », ont évolué pour devenir des outils de tri, de sélection, destinés à enclencher un système de repérage et de suivi des enfants et des familles à travers différentes générations de « contrats ». Elles n'ont pas d'autre fonction que d'individualiser le tri et masquer un choix

politique. Il s'agit de rendre responsables l'enfant et sa famille de la situation de fragilité, que celle-ci soit sanitaire, éducative ou sociale.

On tend vers la performance. Désormais, le dépistage entraîne le tri et le signalement sans effet positif des enfants en difficulté, devenant fichage par le livret scolaire et bientôt par Base élève (logiciel Cerise).

SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :

DES MOYENS, DES ENSEIGNANTS FORMÉS POUR LA MATERNELLE, LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, DES LOCAUX SUFFISANTS, DES EFFETIFS LIMITÉS, DES PERSONNELS TERRITORIAUX ET AUXILIAIRES DE VIE TITULAIRES ET FORMÉS, LE REMPLACEMENT DES ENSEIGNANT(E)S ET PERSONNELS ABSENTS.

PAS D'ÉVALUATIONS NATIONALES EN GRANDE SECTION.

NI FICHAGE, NI DÉPISTAGE PRÉCOCE DES ENFANTS PAR LA BASE ÉLÈVE, NI SIGNALEMENT DES ENFANTS « À RISQUE ».

Ne livrons pas les élèves au Livret Personnel de Compétences !

NON À LA MISE EN PLACE DE CASIERS SCOLAIRES !

Dans le cadre de la mise en place du "socle commun de connaissances et de compétences", qui forme le noyau de la Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 (n°2005-380), un arrêté du 14 juin 2010 (MENE 1015788A) et une circulaire du 18 juin 2010 (n°2010-087) imposent désormais aux enseignants dès le CE1 la validation de livrets de compétences (LPC), qui a la "double fonction" "d'outil institutionnel attestant la maîtrise des sept compétences du socle commun" et "d'outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves". Il s'agit d'évaluer sur le mode binaire l'acquisition par les élèves des items rangés sous sept "compétences-clés", elles-mêmes conçues comme des combinaisons "de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à une situation donnée". Par cette nouvelle traçabilité durable, nos élèves se retrouvent dans la situation de capitaliser des "compétences" pour leur

employabilité future. Nous sommes bien dans la gestion généralisée des ressources humaines, la gestion et la formation du travailleur flexible et polyvalent livré au marché du travail.

Le LPC devenu subrepticement une application numérique en 2010 au collège et en 2011 à l'école élémentaire, n'est pas un outil pédagogique. Il ne correspond à aucune demande des enseignants, il est dévoreur de temps et renforce une traçabilité des élèves que Sud éducation a toujours dénoncée. Les données personnelles qu'il contient et qui relèvent purement et simplement du fichage sont exportables sur n'importe quel fichier de n'importe quel service. La mobilisation des parents et des enseignants avait permis que les compétences soient retirées des données enregistrées sur Base-élèves, elles reviennent par la fenêtre, grâce au LPC !

Certains items ne relèvent pas de la compétence des enseignants : "adopte des comportements favo-

rables à sa santé", "adopte des comportements favorables à sa sécurité", "sensibilité",... d'autres sont si généraux qu'il ne serait guère prudent de les valider un jour ("assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions" ou "identifier des civilisations, des sociétés, des religions"), d'autres sont actuellement impossibles à évaluer sérieusement dans une classe ("être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'un texte littéraire").

LA MISE EN PLACE DU LPC EST INADMISSIBLE PARCE QU'ELLE CONTRIBUE À UN PUR FICHAGE GÉNÉRALISÉ ET QU'ELLE EST DÉNUÉE DE TOUTE PERSPECTIVE PÉDAGOGIQUE.

Comme toute contre-réforme qui ne poursuit pas un but strictement éducatif, l'instauration du LPC ne

manquera pas d'avoir des effets pervers anti-pédagogiques : chaque item ne sera pas longtemps considéré comme une qualité caractérisant ou non l'élève, mais risque de devenir rapidement une caractéristique qu'il serait anormal de ne pas posséder. Ne pas "manifeste curiosité, créativité, motivation, à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement" deviendrait bien vite un handicap à surmonter. Dans cette logique le métier d'enseignant se réduirait alors à la mise aux normes des élèves, suivant des critères contraignants et détaillés (98 items). Cette normalisation et cette déshumanisation de la fonction enseignante au nom de l'individu libéral s'apparente à la standardisation des procès de production dans l'industrie. Elle dessine à tous les niveaux une école du management par l'évaluation et de l'instruction comme marchandise.

SUD ÉDUCATION APPELLE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION À MULTIPLIER LES INITIATIVES COLLECTIVES POUR DÉNONCER LA MISE EN PLACE DE CES LIVRETS ET À CONSTRUIRE LE REFUS DE SON UTILISATION ET L'OBTENTION DE SON RETRAIT.

ÉVALUATIONS NATIONALES : C'EST TOUJOURS NON !

Pour le ministère :

"Les élèves de classe de CE1 et de CM2 sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations situent les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. À partir de ce constat, les enseignants apportent une aide personnalisée aux élèves qui en ont besoin. Une synthèse nationale est effectuée et contribue au pilotage du système éducatif. Les résultats globaux et anonymes de la France entière, des académies et des départements sont publics."

Pourquoi des évaluations ?

- Mesurer les acquis des élèves à deux moments clefs de leur scolarité élémentaire ;
- renforcer les compétences des élèves là où elles sont insuffisantes en mobilisant les dispositifs d'aide personnalisée ;
- informer les parents et leur permettre de suivre les progrès de leur enfant ;
- disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances.

Cette présentation officielle des objectifs des évaluations nationales est infantilisante pour les enseignants, fautive et idéologiquement marquée vers une vision de l'école "rentable".

En effet, les enseignants évaluent leurs élèves tout au long de l'année et au cours des apprentissages. De plus, les enseignants n'attendent pas ces évaluations pour différencier leur pédagogie et adapter leurs enseignements en fonction des difficultés des élèves.

Enfin, l'aide personnalisée est pré-

sentée comme LE dispositif de remédiation unique et essentiel à la réussite des élèves.

Le traitement de la difficulté scolaire doit se faire sur le temps de classe et non sur un temps "hors classe". Pire, cette vision exclut totalement le travail effectué par les collègues du RASED.

Il est illusoire de penser que les résultats produits par ce genre de dispositif sont représentatifs. Le Haut Conseil de l'Éducation dans son bilan annuel de l'école de 2011 a pointé

le peu de fiabilité de ces évaluations. En effet, les conditions de passation ne sont pas homogènes sur tout le territoire. De même, les codes de correction ne permettent pas une analyse fine des erreurs des élèves et sont une vision simpliste des processus d'apprentissages des élèves.

Le lien avec le LPC est très clair pour le ministère : la validation des compétences du socle commun est une vision minimaliste des contenus d'enseignements et renforce l'idée d'une école à deux vitesses : les écoles du socle commun (vision à minima pour les élèves issus de milieux populaires) et les autres (vision élitiste et méritocratique pour les élèves qui auront "plus" que le socle commun !). C'est une véritable remise en cause du principe d'égalité de l'école.

LA POSITION DE SUD

Les différents problèmes dénoncés par la communauté éducative concernant les évaluations nationales de CE1 et de CM2 subsistent :

- elles ne constituent pas un outil professionnel au service de la réduction de l'échec scolaire, car elles ne permettent pas le diagnostic des difficultés des élèves et n'apportent aucun moyen supplémentaire. Les pseudo formations parfois imposées aux enseignants dont les élèves ont des résultats insuffisants ne sont de fait que des reformatages ;
- les résultats des évaluations sont lissés par le ministère et servent à



cautionner la suppression de postes et l'augmentation du nombre d'élèves par classe ;

● elles servent à légitimer les dispositifs d'aide individualisée (stage de remise à niveau, aide personnalisée) largement contestés dans la profession ;

● la conservation des résultats nominatifs sur base informatique participe au fichage des élèves durant leur scolarité (les résultats des évaluations devront figurer dans le Livret Personnel des Compétences) ;

● elles poussent à centrer le travail en classe sur une pratique de bachotage et la recherche de résultats quantitatifs à tout prix ;

● elles contribuent à la standardisation pédagogique de nos pratiques de classe et restreignent un peu plus notre liberté pédagogique ;

● le versement de la prime de 400 euros divise les personnels et instaure une individualisation des salaires qui va à l'encontre de l'augmentation générale des salaires que nous défendons ;

● avec la réforme de l'évaluation des enseignants, elles seront utilisées pour contrôler le travail des enseignants.

ON PASSE À UN SYSTÈME DE CONCURRENCE GÉNÉRALISÉE. C'EST L'ULTRALIBÉRALISME APPLIQUÉ À L'ÉDUCATION !

L'organisation d'évaluations nationales fait peser une menace lourde sur le système éducatif, en instaurant un outil de mesure des résultats qui va encourager la concurrence entre les élèves, les personnels et les écoles. Ce pilotage par l'évaluation contribuera à terme à la disparition de la carte scolaire et à la transformation de l'école en un vaste marché.

...l'Éducation n'est pas une marchandise

Depuis plusieurs années, une accumulation de dispositifs divers secoue l'Éducation nationale. Des mesures aussi disparates que la suppression de l'école le samedi matin, l'instauration de l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau CM1-CM2 maintenant expérimentés au cycle 2, les évaluations standardisées en CE1 et CM2, la multiplication des postes à profil, l'attribution de primes, la quasi-suppression de la carte scolaire, l'introduction du livret personnel de compétences qui sert à valider le socle commun, l'accroissement du fichage informatique des élèves au moyen de Base-élèves, les évaluations/inspections d'école, peuvent apparaître sans lien entre elles.

Pourtant, cet ensemble très cohérent contribue à la réforme structurelle de l'école voulue par les partisans de l'introduction de la logique du marché dans le système éducatif. Dans la pensée capitaliste, c'est à chacun, au nom du principe de liberté, de choisir ce qui est bon pour lui. Les pouvoirs publics n'ont pas à dépenser de l'argent pour offrir à tous les individus la formation la plus large possible. Si tout le monde n'a pas besoin d'avoir lu « la princesse de Clèves » pour que le système fonctionne, tout le monde doit maîtriser les sept compétences du socle commun. Désormais, la formation de l'esprit critique et la démocratisation de la culture sont obsolètes ; l'employabilité prime. A l'issue d'une formation initiale, tout individu doit être immédiatement productif.

Comment les mesures adaptent-elles l'école à cette nouvelle mission ? Quels sont les éléments clés du dispositif qui restent à mettre en place ? Que propose Sud éducation ?

DE L'ÉCOLE DÉSORGANISÉE ...

Le système capitaliste est en train d'adapter l'école à ses nouveaux besoins. Pour cela, il procède en deux temps.

Il a d'abord commencé par conduire des contre-réformes qui ont désorganisée l'école primaire. Ainsi, les suppressions de postes, la semaine de quatre jours, l'aide personnalisée, les nouveaux programmes n'ont fait que la dégrader pour l'obliger à se transformer. Cette phase étant achevée, il va maintenant la remodeler en introduisant un nouveau mode de gestion du système scolaire.

La mise en concurrence des écoles, des enseignants, voire des usagers à travers l'assouplissement de la carte scolaire, les résultats des évaluations nationales, les primes, les heures supplémentaires, fragilisent la solidarité d'une profession et contribuent à soumettre les enseignants à la nouvelle norme : le dogme de l'école entreprise. Peu importe la qualité des données chiffrées remontées, centralisées et traitées grâce aux applications informatiques, elles servent d'indicateurs pour le pilotage du système par les instances de l'Éducation nationale.

Bref, les conditions d'enseignement se dégradent au fil des ans ; les outils indispensables au fonctionnement d'une école entreprise se mettent en place petit à petit.

... À L' ÉCOLE ENTREPRISE

Cette nouvelle école aux objectifs très limités sera autonome, dirigée par un directeur au statut de supérieur hiérarchique. Elle pourrait prendre des formes multiples : dispositif ECLAIR, E2P, école du socle, regroupement scolaire.

L'attribution d'un statut de supérieur hiérarchique au directeur lui donnerait le pouvoir de contrôler, de certifier que les résultats sont conformes aux objectifs retenus suite aux inspections d'école. Il aurait alors le pouvoir de récompenser les éléments dociles mais aussi de sanctionner ceux qui s'écarteraient de la norme.

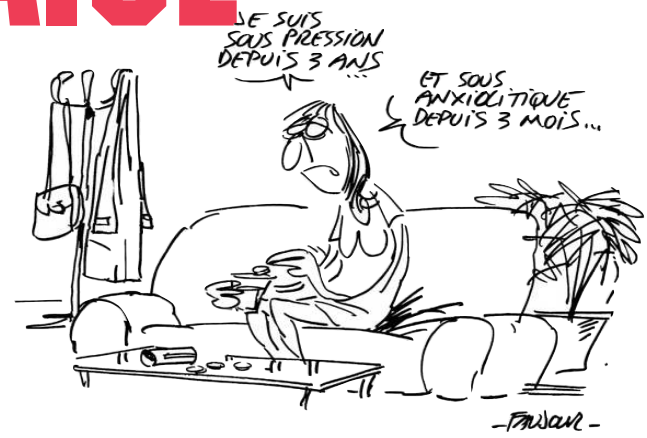
Depuis 1998, divers projets de transformation de l'école primaire en un établissement autonome ont vu le jour avant d'être mis en sommeil. Ils réapparaissent sporadiquement mais leur création se révèle politiquement délicate. La restructuration organisationnelle nécessite un passage par la loi et implique la fermeture des écoles de proximité auxquelles sont attachés les usagers. Cependant, l'application de la réforme des collectivités territoriales va petit à petit modifier le schéma territorial autour des communautés de communes, d'agglomérations.

Un transfert de la compétence scolaire et des coûts financiers vers ces structures conduira à une redéfinition de l'offre scolaire ; des regroupements sous forme d'établissements deviendraient envisageables. A terme, le statut de fonctionnaire d'État des enseignants du primaire pourrait être modifié.

POUR SUD ÉDUCATION, L'ÉCOLE N'EST PAS UNE ENTREPRISE, L'ÉDUCATION N'EST PAS UNE MARCHANDISE.

C'EST POURQUOI NOUS PENSONS QU'IL FAUT PROMOUVOIR LES PRATIQUES ET VALEURS COOPÉRATIVES D'ENTRAIDE, ENTRE COLLÈGUES, ENTRE LES ÉLÈVES POUR FAIRE ÉCHEC AUX VALEURS DE CONCURRENCE ET À L'IDÉOLOGIE DE COMPÉTITION SUR LESQUELLES SE FONDENT L'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ CAPITALISTES. LES VALEURS QUE NOUS SOUTENONS SONT À L'OPPOSÉ DE CELLES DE L'ÉCOLE-ENTREPRISE OÙ PRIMENT LE PILOTAGE, LES INDICATEURS, LE MANAGEMENT, LE MÉRITE, L'AUTONOMIE OU ENCORE L'INDIVIDUALISME. NOUS SOMMES POUR UN FONCTIONNEMENT ANTI-HIÉRARCHIQUE ET COLLÉGIAL DES ÉCOLES.

LE MALAISE DES ENSEIGNANTS



IL Y A UN VRAI MALAISE CHEZ LES ENSEIGNANTS. DE NOMBREUX COLLÈGUES LE DISENT : ILS SOUFFRENT.

COMBIEN D'ENTRE NOUS, QUAND NOUS SOMMES ARRIVÉS DANS LE MÉTIER ONT ÉTÉ ACCUEILLIS PAR NOS « ANCIENS » PAR : « BIENVENUE DANS LA GRANDE MAISON... » NOS PROPRES ENSEIGNANTS NOUS ACCUEILLAIENT AINSI FIERs DE LEUR TRAVAIL ACCOMPLI.

ET AUJOURD'HUI ACCUEILLONS-NOUS NOS ANCIENS ÉLÈVES AINSI ? OU PAR : « TU ES FOU/FOLLE DE VOULOIR FAIRE CE MÉTIER ». CE PETIT ASPECT DES CHOSES EN DIT LONG SUR UNE PROFESSION MISE À MAL DEPUIS DES ANNÉES.

ESSAYONS DE VOIR COMMENT CETTE COMÉDIE TRAGIQUE S'EST ORGANISÉE.

UNE TRAGÉDIE EN PLUSIEURS ACTES !

Acte 1 UNE VRAIE INJUSTICE!

D'abord nous ne sommes plus tous instituteurs/trices mais professeurs des écoles avec ou sans concours. Le nouvel enseignant est même mastérisé. Premier grand malaise dans l'éducation nationale : pour un même métier, il y a plusieurs statuts et donc plusieurs grilles salariales.

Acte 2 FORMATION : PAS DE TRAVAIL EN ÉQUIPE

La formation a changé... Si l'école normale était décrite comme créatrice de corporatisme, l'IUFM a créé une cohorte d'enseignants formée dans l'objectif du concours et pas du travail en équipe... pouvant générer une pratique professionnelle trop individualiste.

Acte 3 UN TRAVAIL DÉNIGRÉ ET UN SALAIRE NON-VALORISANT...

Les parents demandent de plus en plus des comptes aux enseignants.

La critique des parents apparaît souvent comme une remise en cause du travail effectué.

Claude Allègre ministre de l'Éducation nationale a été de ceux qui ont largement permis ce débordement. Son discours ne laissait aucune place à la modération.

La concurrence entre école publique et école catholique accentue cet état de fait.

Les salaires sont insuffisants et sans réelle progression.

Acte 4 SENTIMENT D'IMPUISSANCE FACE À LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC.

L'école publique subit depuis des années des attaques incessantes : fermeture de classes, de postes RASED, des IUFM... Les enseignants subissent une concurrence

déloyale et ont le sentiment justifié que les gouvernements qui se succèdent chouchoutent l'école privée.

Les dernières luttes menées ont été perdues et n'encouragent pas la combativité des troupes.

Acte 5 LA SOLITUDE DE L'ENSEIGNANT

L'école doit palier de plus en plus les égarements de la société. La frontière entre rôle des parents et école est mal définie. On assiste à une montée des exigences.

Il y a une grande différence entre le métier choisi et le métier réel.

Les élèves sont plus difficiles et les classes de plus en plus chargées.

Les enseignants sont aussi face à des questions nouvelles, avec la loi sur le handicap et le travail avec un(e) AVS/EVS, seuls sans formation adéquate.

Acte 6 LE MÉTIER CHANGE

La semaine de 4 jours a modifié les rythmes. Plus le temps de manger, il faut faire l'aide personnalisée...

Et pour les femmes, on peut aussi parler de double journée.

L'internet a permis des demandes administratives toujours plus importantes, à traiter toujours plus vite.

L'école voit apparaître le management nouveau à la mode entreprise, pour les enseignants comme pour les élèves. Les enseignants deviennent des exécutants.

Acte 7 PAS DE RECONNAISSANCE

Engagement de soi ; fatigue et épuisement ; burn out.

La « société », relayée par de nombreux médias, donne l'impression que les enseignants sont toujours en vacances et font des semaines de 27 heures, comme si le travail s'arrêtait à la sortie des classes...

Taux important de dépression...

Acte 8 L'INSTITUTION N'EST PAS SOLIDAIRE

Elle est de plus en plus exigeante, n'accepte pas les « échecs ».

On assiste à une hiérarchisation de plus en plus importante.

On assiste à un autoritarisme parfois à la limite du harcèlement de la part des supérieurs hiérarchiques.

Il faut faire avec des objectifs dignes d'une entreprise.

Culture du résultat. Aucune médecine du travail.

Acte 9 UNE QUESTION DE CONCEPTION

L'école se gère aujourd'hui comme une entreprise. L'idéologie libérale qui veut faire croire que les individus sont en concurrence entre eux, semble s'imposer. C'est cette conception même qui est en porte-à-faux avec l'essence même de l'éducation. L'être humain est un être social avant tout.

Pour un acte 10 : UNE AUTRE ÉCOLE - UNE AUTRE SOCIÉTÉ.

LE TRAVAIL EN ÉQUIPE EST ESSENTIEL, LA SOLIDARITÉ EST UNE VALEUR SÛRE ! IL EST URGENT DE S'OPPOSER À CE MALAISE GRANDISSANT.

LE SYNDICALISME EST UNE MANIÈRE DE CHANGER LES CHOSES. IL PERMET AUSSI DE PARLER, DE COMBATTRE LE STRESS TOUT EN ORGANISANT UNE RIPOSTE À L'ÉCOLE LIBÉRALE !

Gérons l'école autrement : À BAS LES CHEFS !

À SA CRÉATION, NOTRE SYNDICAT A REGROUPÉ DES MILITANT-ES D'HORIZONS ET DE CULTURES SYNDICALES DIFFÉRENTS. UN CERTAIN NOMBRE VENAIT DE PRENDRE PART AUX LUTTES ANTI-HIÉRARCHIQUES. ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONCEPTION D'UNE ÉCOLE DIFFÉRENTE ET PLUS DÉMOCRATIQUE.

SUD ÉDUCATION VEUT CHANGER L'ÉCOLE

Dans le premier degré, nous avons l'expérience de la lutte contre les maîtres-directeurs et celle du refus d'inspection. Même si ce dernier aspect des choses est resté minoritaire et a perdu avec le temps le dynamisme du départ, cela a amené une réflexion essentielle sur les rapports hiérarchiques, la gestion d'une école et ce que pourrait être une gestion de circonscription.

LE CONSEIL DES MAÎTRES SOUVERAIN !

Aujourd'hui l'école est une petite entité qui fonctionne avec un directeur ou directrice qui est un-e collègue sans échelon hiérarchique. Ce n'est pas un chef, il a juste une mission administrative pour faire le lien avec l'inspection et les autres partenaires de l'école.

Il est évident que dans les structures les plus importantes, cette direction, accompagnée d'un temps de décharge important, a tendance à s'inscrire dans un processus de petits chefs. La « chaîne de commandement » encourage cet état de fait non statutaire et, si, en 1987, le statut des maîtres-directeurs n'a pu être

mis en place, il revient par une autre porte : le projet de création d'établissements du 1^{er} degré.

À Sud éducation, nous avons une autre conception du travail dans l'école. La fonction de direction doit être prise en charge collectivement, avec une décharge de service allouée à l'école. Le conseil des maîtres est une structure démocratique, importante, qui doit être renforcée. Du temps doit être dégagé pour cela. Les enseignants sont isolés dans leur

DÉMOCRATIQUE » !

Une des préoccupations à Sud éducation, c'est bien la lutte contre le management et la hiérarchie. Les IEN sont des cadres qui ont pour mission de faire respecter les programmes, de piloter la circonscription et bien évidemment d'inspecter et de mettre au pas les enseignants.

L'inspection est, nous le savons tous, un moment douloureux pour bien des collègues. Ce temps qui devrait être un moment de forma-

mis en place une notation uniquement basée sur l'ancienneté : pas de fayotage, pas de méritocratie, une ambiance plus sereine entre les équipes de circonscription et les écoles...

POUR SUD ÉDUCATION, L'INSPECTION N'EST PAS UNE SOLUTION CONSTRUCTIVE. ON PEUT IMAGINER UN AUTRE FONCTIONNEMENT. NUL BESOIN DE CHEFS ZÉLÉS NI D'INSPECTEURS : NOUS Y OPPOSONS ENCORE UNE FOIS LE TRAVAIL EN ÉQUIPE. IL NE S'AGIT PAS DE REFUSER TOUT REGARD EXTÉRIEUR : IL EST POSSIBLE DE DÉSIGNER NOS ÉQUIPES DE CIRCONSCRIPTION (COORDONNATEURS DE PROJETS, CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES) POUR UNE DURÉE PLUS OU MOINS LONGUE, CHARGÉES DE :

- ANIMER LA FORMATION ;
- AIDER LES ÉQUIPES À FONCTIONNER ;
- PRENDRE DU RECUL SUR LES PRATIQUES, SUIVRE LES TRAVAUX DES CHERCHEURS ;
- AIDER LES COLLÈGUES EN DIFFICULTÉ ;
- TROUVER DES SOLUTIONS HUMAINES À LA SOUFFRANCE DES ENSEIGNANTS NE POUVANT PLUS EXERCER LEUR MÉTIER POUR UN TEMPS.

Il est de même important que ces coordinateurs retournent ensuite faire la classe, reprennent pied dans la réalité du terrain. Nous avons une conception autrement plus valorisante du travail de conseiller pédagogique que celle d'aujourd'hui, qui

consiste en une fonction de séide soumise à la politique des IEN.

DE LA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE !

Le management à la mode libérale n'est pas une fatalité et il est tout à fait possible de fonctionner autrement dans les écoles que par la politique de petits (et grands) chefs. Depuis des années, des écoles fonctionnent déjà autrement tant dans leurs rapports entre adultes qu'avec les élèves. Il existe des établissements dits expérimentaux dans lesquels la démocratie est une réalité qui se passe de hiérarchie.

À SUD ÉDUCATION NOUS ENVISAGEONS UNE ÉCOLE FONCTIONNANT SUR LES PRINCIPES DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE :

- TRAVAIL EN ÉQUIPE RENFORCÉ ;
- FORMATION INITIALE ET CONTINUE PLUS IMPORTANTE.

Aujourd'hui le nouveau management avec l'aide d'internet envoie ordres et contre-ordres en permanence avec des réponses à donner de plus en plus rapidement, mettant les équipes à rude épreuve. Pour Sud éducation il est important que les collègues puissent avoir du temps pour se poser, réfléchir, mener de vrais projets. Ils doivent refuser d'être en permanence dans la course, pour ne pas dire dans le stress imposé par les cadres de l'Éducation nationale. Redonnons du sens à notre métier, ne restons pas isolés. Recréons le collectif qui fera fonctionner l'école de demain.

MAYOTTE OU L'ÉCOLE DES INÉGALITÉS

A MAYOTTE, SI QUELQU'UN VOUS DIT « JE SUIS ENSEIGNANT DANS LE PREMIER DEGRÉ », VOUS NE POURREZ PAS LUI RÉPONDRE « AH, ALORS VOUS ÊTES PROFESSEUR DES ÉCOLES... » EN EFFET, ET CONTRAIREMENT À LA MÉTROPOLE, CINQ CAS DE FIGURES PEUVENT RELEVÉ DE CETTE ASSERTION :

● Soit vous êtes un « vieux d'la vieille », c'est à dire un **ICDM** (Instituteur de la Collectivité Territoriale de Mayotte) on vous a recruté il y a déjà pas mal de temps (avant 2005) : si vous êtes très ancien on vous a recruté avec un niveau cinquième de collège (jusqu'en 1990), un peu moins ancien vous avez été recruté avec le niveau troisième (jusqu'en 1995), encore un peu moins ancien, vous aviez le BAC... Toujours est-il qu'à mission égale, les indices de traitement s'échelonnent de 201 à 290 pour les non-bacheliers, et de 280 à 486 pour les bacheliers. Bien sûr la promesse gouvernementale d'ex-

inction du corps par intégration dans le corps des instituteurs d'État progresse, mais le décret du 14 février 2005 qui devait permettre l'intégration des instituteurs titulaires de Mayotte par voie de listes d'aptitude et de concours réservés avant le 31

tion Publique d'État Recruté à Mayotte, corps spécifique créé par le décret n° 2005-119 du 14 février 2005. Vous êtes donc un ancien ICDM intégré ou vous avez été recruté en 2005 ou après, avec le niveau BAC + 2 et avez passé 2 ans à



décembre au plus tard, a finalement donné lieu à un processus un peu plus long que prévu : il y a encore environ 200 ICDM en cette année 2011/2012 !

● soit vous faites partie de la grande majorité des enseignants du premier degré et vous êtes un **IFPERM**, Un Instituteur de la Fonc-

apprendre votre futur métier à l'IFM. Votre indice de traitement s'échelonne alors de 291 à 515... Il faut savoir que les stagiaires actuels de L'IFM de Mayotte ne savent pas à quelles conditions ils pourront devenir PE. Leur faudra-t-il enseigner 2 ans, 3 ans, avant de passer un concours ?... Pas question non plus de muter librement hors Mayotte.

● soit vous êtes effectivement **PE**, (Professeur des Écoles), en application du décret n° 2007-1290 du 29 août 2007 relatif aux conditions d'application à Mayotte des dispositions statutaires relatives aux professeurs des écoles. Les instituteurs du corps de l'État (IFPERM) peuvent accéder au corps des professeurs des écoles par la voie du premier concours interne et par celle de la liste d'aptitude. L'ouverture du concours externe et du second concours interne a été exclue par le décret du 14 février 2005. Votre traitement sera alors compris entre les indices 349 et 658 de la grille indiciaire des professeurs des écoles et, chance à vous, vous pouvez vous faire muter, comme tout PE. La mutation via SIAM sera innovée cette année normalement mais, ne nous voilons pas la face, Mayotte, ça emmaillote, vous allez devoir être patient... car selon le principe des permutations informatisées, (est-ce vraiment ainsi que fonctionnent les permutations informatisées ?) vous n'êtes pas près d'avoir la Côte d'Azur !

● soit vous êtes **PE** (peut-être même PE spécialisé), et vous êtes sous contrat pendant 2 ans ou 4 ans (2 ans renouvelables une fois), dans ce cas vous êtes un enseignant origi-

naire de métropole ou des DOM, et vous recevez des indemnités d'éloignement, de déménagement...mais pas de salaire indexé ! Ah, non, là on est tous dans le même bateau !

● soit vous êtes **Contractuel**, vous avez alors le niveau BAC + 2, et vous êtes payés une misère : environ 1000 euros par mois, sans projet de titularisation bien entendu (il y a déjà eu une titularisation massive en 2006, on ne va pas remettre ça !). La possibilité d'ouvrir aux instituteurs contractuels recrutés après le 23 juillet 2003 une voie de titularisation en qualité d'instituteurs du corps de l'État par le biais d'un concours interne est actuellement à l'étude et l'étude est bien longue.

Car là où tous les enseignants, premier et second degré confondus, vivent le même état de fait, c'est qu'à Mayotte, les agents subissent une discrimination depuis 1978, date à laquelle l'indexation a été supprimée par décret alors qu'elle reste en vigueur dans l'ensemble des autres départements d'outre-mer.

Alors, à Mayotte, dites-moi quel statut vous occupez dans le premier degré, car à fonction égale, salaires très très inégaux !

DU DÉTERMINISME GÉNÉTIQUE AUX LOIS SÉCURITAIRES. (et aux besoins du marché !)

Le premier rapport Benisti (député UMP) énonce que, dès son plus jeune âge, tout individu est un délinquant potentiel. D'où la proposition d'un dépistage précoce, dès la crèche, des bébés agités pour prévenir la délinquance. Dans le second rapport, Benisti récidive, c'est la prévention de la délinquance des jeunes qui est l'enjeu. De ces 2 rapports peu contestés, une loi a vu le jour, qui, si elle a provoqué pas mal de réactions dont celle du Syndicat de la Magistrature, n'en reste pas moins très méconnue : la Loi sur la Prévention de la Délinquance, renforcée par la loi LOPPSI 2 (14/02/2011). Ces lois qui entendent instaurer un contrôle de la population dès le plus jeune âge font apparaître un concept nouveau le « secret partagé ». Il s'agit tout simplement de lever le secret professionnel attaché à certaines fonctions (assistants sociaux, médecins...) pour permettre la circulation d'informations entre différentes administrations sur des personnes données.

L'ÉDUCATION NATIONALE AU SERVICE D'UNE VASTE ENTREPRISE DE FICHAGE.

Qui mieux que l'Éducation nationale et ses millions d'élèves pourrait assurer une telle tentative de fichage ? Des dispositifs se sont donc mis en place de la maternelle à l'université. De Base élèves à Post-bac en passant par Sconet, Affelnet, pro-not et autres logiciels, l'ensemble du cursus d'un enfant est passé au crible des items renseignés. A ceci s'ajoute le Livret Personnel de Compétences (L.P.C.)

qui se décline en 2 étapes : le LPC numérique auquel s'ajoute le Passeport Orientation Formation numérique, qui s'applique dès la 5ème et jusqu'en terminale. Le premier est une application nationale des données personnelles comportant 98 sous-compétences et les options qui sont rattachées à un Identifiant National Elève (I.N.E.) et aux enseignants qui les renseignent. Le second est un autre fichier renseignant le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) pour « apprendre à s'orienter tout au long de la vie » - fichier qui aboutit à la loi OFPTLV - (Orientation et Formation Tout au Long de la Vie), par laquelle chacune et chacun est chargé de concourir à son auto-formation pour augmenter son employabilité.

Ces deux fichiers seront regroupés en un Livret de Compétences Expérimental Numérique. Outre les compétences scolaires, y figureront aussi les compétences acquises en milieu familial, social et en entreprise. Sa généralisation est prévue pour la rentrée 2012.

QUELS ENJEUX DERRIÈRE CES DISPOSITIFS ?

Ces questions concernent l'emploi, la formation et les nouveaux mode de gestion de la force de travail à l'échelle européenne. Ainsi Mme Androua Vassiliou, commissaire européenne à l'éducation déclare : «...améliorer les compétences et l'accès à l'éducation en se concentrant sur les besoins du marché »,... « ...équiper les jeunes pour les

besoins du marché du travail aujourd'hui » et bien sûr « répondre aux conséquences de la crise ».

L'objectif visé est « la Carte européenne d'accréditation des compétences » que l'ERT (European Round Table) appelle de tous ses vœux. Cette carte serait la forme moderne du Livret de l'Ouvrier au 19ème et début du 20ème siècles : un système de contrôle des citoyens pour favoriser l'embauche des « plus dociles », « plus forts », « plus innovants » et, au besoin, écarter les autres.

Pour faciliter l'adéquation entre systèmes de formations et adaptation aux postes de travail la notion de savoirs constitue plutôt une entrave. Elle disparaît peu à peu des textes. Pour le travailleur adaptable, les compétences suffiront, particulièrement les 3 plus citées dans les textes de l'OCDE: Employabilité, Flexibilité et Mobilité. Pour ce rêve de gestion le fichage est nécessaire, la B.N.I.E. (Base Nationale Identifiant Elève), en est la clé de voûte. Tous les renseignements sur un individu y sont collectés et de là à penser qu'ils pourront être connectés et accessibles aux différentes administrations mais aussi aux entreprises, il n'y a qu'un tout petit pas qu'ils franchiront dès qu'ils en auront l'opportunité. Pour l'heure on tente de nous rassurer en nous affirmant que celui qui n'a rien à se reprocher n'a rien à craindre des fichiers... que c'est juste la modernité. Mais à travers tout cela comme à travers le développement des méthodes de surveillance ce sont bien de véritables sociétés de contrôle qui se mettent en place. Au nom de

« SIRHEN »

le fichage informatique continue !

Un nouveau décret (n° 2012-342 du 8 mars 2012) « portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « SIRHEN » relatif à la gestion des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative » officialise le fichage informatique des personnels.

« Ce traitement automatisé réunira les différentes bases de gestion de données de ressources humaines existantes en un seul nouveau traitement qui aura pour objet :

- 1° La gestion administrative et financière des personnels ;
- 2° La gestion des moyens (emplois, postes et heures) ;
- 3° Le pilotage national et académique, par la production d'indicateurs statistiques. »

Ce texte passé sans publicité et sans débat autorise la mise en place d'un dossier informatisé sur tous les personnels, avec pour objectif affiché la gestion administrative et financière et la production d'indicateurs nécessaire au pilotage. Mais ce dossier contiendra aussi des données concernant :

- les enfants (avec leur numéro d'identification nationale)

- les conjoints (avec des informations personnelles, professionnelles, etc)

- les sanctions, les absences (donc des données concernant la santé), les activités syndicales (du moins si elles ont fait l'objet de décharges ou d'absences), les « compétences et aptitudes professionnelles », les compte-rendus et évaluations des entretiens professionnels...

Les services des ressources humaines, ainsi que les inspecteurs (et bientôt les chefs d'établissement ?) auront connaissance de ce dossier. Big Brother n'aurait pas rêvé mieux !

Qui pourra jamais garantir que ce fichier sera mis à jour et que les données devant être effacées le seront effectivement ? Qui pourra garantir que ce fichier ne sera pas utilisé à d'autres fins que la stricte gestion des personnels ?

A SUD ÉDUCATION, NOUS DÉNONÇONS CE NOUVEAU DÉCRET DE FICHAGE ET DE FLICAGE, QUI VIENT COMPLÉTER LES NOMBREUX FICHIERS DÉJÀ EXISTANTS. NOUS EXIGEONS L'ABROGATION DE CE DÉCRET !

notre liberté individuelle et collective il est important de continuer à dénoncer ces procédés qui s'installent au cœur du système éducatif.

Des directeurs d'école et des équipes pédagogiques ont résisté et résistent encore, accompagnés de parents, de membres du Syndicat de la magistrature, du Syndicat des Avocats de France, de syndicats locaux Sud éducation, SNUipp, de sections LDH dont celle de Toulon particulièrement active (<http://www.ldh-toulon.net>). Ces résistances se sont vues récompensées de quelques vic-

toires : trois recommandations de L'ONU, un arrêté du Conseil d'État qui rend la BNIE pour partie illégale, et de nombreuses plaintes auprès du doyen des juges qui instruit l'affaire.

Résister à ces fichiers, c'est résister aux dérives qui les accompagnent, c'est combattre la mise sous tutelle de l'école publique, c'est préserver la vie privée de toutes et tous, c'est refuser de voir nos vies aliénées aux besoins du marché.

Pour en savoir plus, consultez le site du collectif national de résistance à Base-élèves : <http://retraitbasee-leves.wordpress.com>

TIC... : au service de l'Enseignement ?

INTERVIEW DE LAURENT - MILITANT SUD ÉDUCATION 22 QUI A ÉTÉ ANIMATEUR INFORMATIQUE PENDANT 12 ANS, DANS LE MORBIHAN PUIS DANS LES CÔTES-D'ARMOR.

Comment devient-on animateur TICE ?

J'utilise depuis bien des années l'outil informatique dans ma pédagogie. J'ai troqué ma vieille imprimerie « Freinet » pour un ordinateur. Je pratiquais le texte libre en classe. En 1995 j'ai découvert le courrier électronique et j'ai multiplié les correspondances scolaires avec des classes en France mais aussi au Mexique, au Québec... Avec mes élèves, à Lanester, j'ai mis en ligne mon premier site Internet pour relater nos activités de découverte et d'éveil. C'est

dans cette dynamique qu'en 1998 j'ai rejoint l'équipe des animateurs TICE du Morbihan.

Les TICE pour toi c'est avant tout un outil pédagogique ?

Les TICE ne sont pas que la mise en place d'ordinateurs pour faire moderne. Les enjeux sont importants. Pour faire simple, et ce que j'ai essayé de montrer tout au long des animations que j'ai organisées, c'est qu'un élève apprend mieux avec les TICE quand celles-ci sont réfléchies comme outils pédagogiques.

Ce n'est pas uniquement l'effet attrayant qui fait qu'un élève sera plus à l'aise dans son travail.

À l'heure où on nous bassine avec les évaluations, il serait bon de s'arrêter sur ces élèves en difficultés qui sont incapables de rédiger un texte simple avec crayon et papier alors que parfois ils peuvent se libérer et arriver à écrire grâce au traitement de texte. L'ordinateur est alors bien un outil au service des apprentissages.

Et pourtant, les moyens donnés aux TICE aujourd'hui sont de moins en moins importants ?

En effet le temps de formation est inexistant : stages école impossibles - quelques rares animations pédagogiques - de moins en moins d'animateurs informatiques...

Si pendant des années j'ai pu suivre (et impulser) des projets dans des écoles et classes, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui les interventions des animateurs TICE pour soutenir des projets se font de plus en plus rares. La semaine de 4 jours et en particulier la mise en place de l'aide personnalisée qui rallonge la journée de certains élèves et des enseignants a mis à mort beaucoup de projets.

Les animateurs informatiques ont de moins en moins de temps pour intervenir dans les écoles. Dans les Côtes-d'Armor ils sont passés de ¾ temps à mi-temps. Et surtout ils n'ont plus de frais de déplacement depuis des années. Aller voir les collègues à l'autre bout de la circonscription devient presque un acte militant.

On leur demande de plus en plus d'administratif ?

Depuis quelques années, les TIC qui devaient s'afficher avec un E pour l'Enseignement s'affichent de plus en plus avec un A comme pour Administration.

Le B2i qui au départ avait des « ambitions pédagogiques » liées à la pédagogie de projets est devenu avec le temps une évaluation de plus à noter dans le socle commun.

Les animateurs TICE ont de plus en plus en charge le bon fonctionnement des outils institutionnels : base-élèves, évaluations...

Les moyens pour soutenir les actions pédagogiques disparaissent.

De plus en plus souvent, je passais mon temps au téléphone dans mon bureau pour répondre aux collègues sur des problèmes de « bases-élèves », de fichiers « Excel » pour rentrer des résultats d'évaluation. J'avais l'impression de perdre mon temps, de collaborer à un système qui ne me convenait pas. Je n'étais pas devenu animateur TICE, et n'avais passé mon CAFIPEMF, pour ça !

Et la mise en place des TBI ?

Si les communes achètent de plus en plus de TBI (tableaux blancs interactifs) pour leurs écoles, il faut des animateurs pour aider à s'en servir, former les enseignants. Le TBI est une technologie qu'on ne pourra pas éviter. Le problème de ce tableau c'est qu'il a tendance à renforcer la pédagogie frontale. Il est donc essentiel d'avoir des gens qui prennent du recul et réfléchissent à une pédagogie différenciée à l'aide du TBI. Faut-il encore donner les moyens aux équipes, aux écoles... pour le faire !

Et maintenant ?

Depuis septembre, j'ai rendu mon tablier d'animateur TICE, j'ai pris la direction d'une petite école maternelle. J'ai des moyenne et grande sections et je refais de la pédagogie. J'ai installé un tableau numérique dans mon coin regroupement et j'ai retrouvé du plaisir dans la pratique de l'outil TICE.

Une autre école ?

Enseignants et syndicalistes, nous ne nous intéressons pas uniquement à nos simples conditions de travail mais aussi à tous les aspects de l'Éducation. Beaucoup d'entre nous suivent les travaux des mouvements pédagogiques comme l'ICEM (pédagogie Freinet), les mouvements de pédagogie institutionnelles (F. Oury), le GFEN (Éducation Nouvelle), l'AFL (association française de la lecture)..., mais malheureusement sont confrontés aux difficultés liées à l'isolement.

LES MILITANTS DE SUD ÉDUCATION MILITENT POUR UNE AUTRE ÉCOLE.

Changer l'école nécessite de réfléchir aux moyens donnés et revendiqués dans le cadre de l'enseignement actuel. Sud éducation est un syndicat récent qui affine sa réflexion sur l'école de demain, la pédagogie...

L'individualisation des apprentissages, la différenciation pédagogique, le socio-constructivisme sont des concepts qui demandent à être approfondis et nécessitent qu'on s'y intéresse de près.

L'école et plus généralement l'Éducation ont toujours été un enjeu majeur. Elles sont à l'image de la société qui les organise. Une société capitaliste a besoin d'une école à son image, et génère de fait les inégalités dans les classes, reflétant et ren-

forçant celles que l'on retrouve dans la société.

Les programmes 2008 ont marqué un retour en arrière vers des programmes faisant la part belle au comportementisme, à l'apprentissage de la lecture comme simple apprentissage d'un code comme si la lecture se limitait au décodage. La littérature a été remise dans les cartons des savoirs.



L'enseignant doit soutenir des méthodes pédagogiques dites répétitives, faire pratiquer l'entraînement. Le concept de recherche disparaît. L'alourdissement volontaire des programmes empêche de prendre le temps de pratiquer l'expérimenta-

tion, le tâtonnement et la mise en place de projets.

Il ne s'agit pas pour Sud éducation de soutenir les programmes scolaires d'avant 2008 même si nous nous retrouvons plus dans l'esprit des programmes de 2002 que ceux de 2007/08. La mode du maître sur son estrade est une image erronée et dangereuse de la réalité de l'école. Les chercheurs, sociologues et péda-

gogues sont de moins en moins entendus. On revient à un obscurantisme pédagogique qui a montré par le passé bien des échecs et laissé de côté bon nombre de nos élèves.

Aujourd'hui, l'école subit une attaque sans précédent dans le but

de la privatiser, de rendre les établissements concurrents entre eux, de sélectionner encore plus.

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE AU CŒUR DU DÉBAT

Les programmes à la mode Xavier Darcos, contrairement à l'annonce faite par Nicolas Sarkozy lors de sa campagne électorale d'alors, en finissent avec la « liberté pédagogique ».

Leur concept de liberté des enseignants, c'est en réalité la concurrence entre eux, les salaires au mérite : on est loin de la pédagogie, bien au contraire. Les programmes de l'école maternelle et primaire s'approchent dangereusement de l'idée de procédure à exécuter. Les enseignants n'ont plus besoin de réfléchir mais exécutent des tâches. Du reste le gouvernement dans la même logique a supprimé la formation. A quoi sert une formation à la pédagogie quand on est juste des exécutants ?

Pour Sud éducation, les enseignants ont besoin de temps pour réfléchir, d'ajuster leur pédagogie, leur didactique. Les élèves ne sont pas des machines à enregistrer.

La liberté pédagogique ne veut pas dire soutenir les pédagogies frontales ringardes mais refuser cette logique qui consiste à faire de l'apprentissage juste une suite de marches à suivre.

Il faut bien comprendre que cette politique de procédure accentue le sentiment de dépossession de sa

liberté. Devoir rentrer dans un moule ne peut que provoquer des souffrances supplémentaires au travail.

En effet, un professeur des écoles ne peut pas suivre une procédure sans l'adapter à sa classe, ses élèves, son propre rapport aux méthodes, ses ressentis... Il est donc difficile de suivre à la lettre ces programmes. L'enseignant se met alors « en faute » vis à vis de la demande institutionnelle. Se met en place un système nauséabond dans lequel on pourra reprocher aux collègues, dans le cas d'échec ou de mauvais résultats aux évaluations par exemple, de ne pas avoir suivi la procédure.

Pour Sud éducation il est urgent de retrouver une sérénité dans le travail, notre liberté pédagogique, pour en finir avec la pression institutionnelle. Il faut revoir la copie complète de la formation des enseignants tant initiale que continue. Il est plus que nécessaire d'alléger les classes avec moins d'élèves et plus d'adultes formés pour une école nouvelle.

A SUD ÉDUCATION, NOUS ESTIMONS QUE LA RÉSISTANCE À CET ÉTAT DE FAIT EST UN DEVOIR, ET NOUS CONTINUONS À RÉFLÉCHIR ET À TRAVAILLER POUR PROPOSER UNE AUTRE ÉCOLE, DANS UNE AUTRE SOCIÉTÉ.

AVS-I EVS AVS-CO CONTRACTUEL(LE)S AS UNE PRÉCARITÉ INACCEPTABLE ! AS CONTRACTUEL(LE)S EVS AVS-CO AVS-I

Le 1er mars 2012, le Parlement a adopté la loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique. Un protocole d'accord avait été signé en 2011 par toutes les organisations syndicales représentatives sauf deux, dont Solidaires. La destruction du statut de fonctionnaire par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux a été le principal objectif du gouvernement dans ces « négociations ». De fait, un nombre croissant de postes est pourvu en personnels précaires par l'Éducation nationale ou par les collectivités territoriales. Si les enseignant-e-s des écoles ne sont pas - encore - touchés par cette précarité galopante, les collègues Assistants de scolarisation, Auxiliaires de Vie Scolaire, Emplois Vie Scolaire, ainsi que certains contractuels sur des postes d'Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), connaissent la précarité depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, même les enseignants des écoles sont touchés par cette précarité galopante : dans le 92 par exemple, des enseignants des écoles primaires publiques sont recrutés pour des missions de remplacement par Pôle Emploi.

Certains collègues sont sous contrat de droit privé (un contrat aidé, en l'occurrence le Contrat Unique d'Insertion) : ils occupent des postes très précaires d'Emploi Vie Scolaire ou d'Auxiliaire de Vie Scolaire, dont la durée est désormais

de 6 mois renouvelables 3 fois... Dans la très grande majorité des nouveaux contrats, la seule mission qui demeure est celle de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Après avoir massivement fait appel à des EVS, l'État a décidé de ne pas reconduire la plupart d'entre eux. Pour tous ces collègues, c'est un retour à la case chômage, car l'État n'a même pas assuré ses obligations d'employeur en dispensant ou permettant aux EVS de suivre une formation qui leur permette de s'insérer à la fin du contrat aidé.

D'autres contrats sont de droit public : les Assistants-e-s de Scolarisation (AS) et Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS-I ou AVS-CO) sont des agents non titulaires de la Fonction Publique. Ils/elles travaillent auprès d'enfants handicapés ou ayant des difficultés scolaires importantes. Leurs contrats ne peuvent excéder 6 années : au bout de la route, c'est la porte.

Pourtant, le besoin en personnel qualifié pour travailler auprès d'élèves handicapés ou en difficulté est criant. Ils/elles doivent, selon la loi, être mieux formé-e-s... ce qui ne devrait pas être compliqué puisque les actuel-le-s AVS n'ont reçu pour ainsi dire aucune formation.

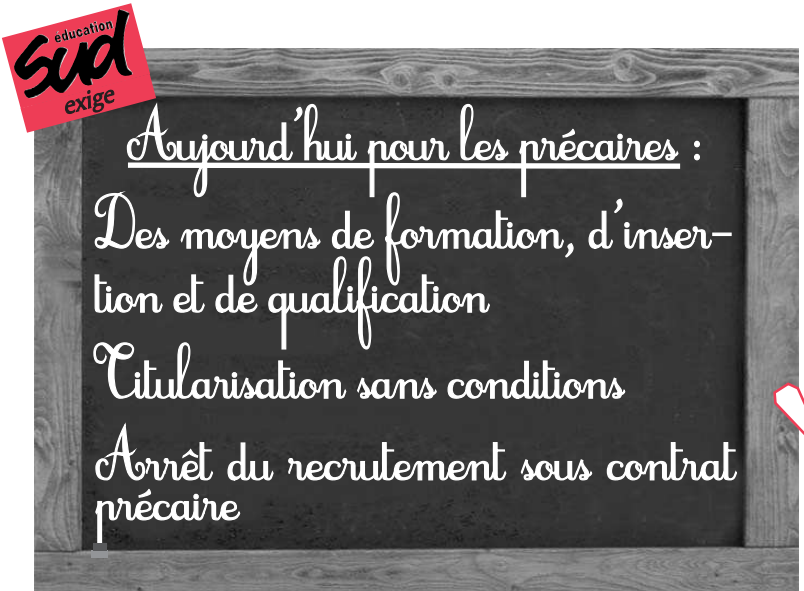
Les contractuels sur des postes d'ATSEM sont aussi des agents en fonction sur un poste statutaire, mais embauchés par la collectivité locale, sur des missions identiques à celles des titulaires. D'une commune à

l'autre, le recours à des précaires est variable. Mais certaines mairies n'hésitent pas à embaucher massivement sous des contrats précaires des personnels, pour remplir des missions indispensables et durables.

En multipliant ainsi les types de contrats au lieu de créer les postes statutaires correspondant aux nouveaux métiers d'accompagnement des élèves en situation de handicap, en créant des « missions spécifiques » demandant des « compétences particulières », l'État institutionnalise la précarité.

En 2011 et 2012, plusieurs collectifs de précaires de droit privé de l'Éducation nationale, souvent soutenus par Sud éducation, ont obtenu des victoires aux prud'hommes : l'État a bafoué ses obligations légales, notamment celles de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Les contrats précaires ont été requalifiés en CDI et des indemnités ont été versées.

Sud éducation entend bien continuer de lutter auprès de tous ces personnels désireux de faire valoir leurs droits, et revendiquer une titularisation sans condition de concours, de nationalité et même de stage pour toutes les précaires de droit public ou privé qui permettra d'en finir avec cette spirale infernale. Cette revendication fondamentale et constitutive de Sud éducation ne nous empêche pas, bien au contraire, de soutenir concrètement, avec nos camarades de Solidaires, les précaires



face à l'administration afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Avec l'ensemble des syndicats de l'Union syndicale Solidaires, Sud éducation exige :

- de réels moyens de formation, d'insertion et de qualification pour tous ces emplois aidés ;
- un véritable plan de titularisation sans condition pour tous les non-titulaires qui le souhaitent, avec création des emplois statutaires nécessaires ;
- l'arrêt du recrutement sous contrat précaire.

LUTTER POUR LA TITULARISATION DES PRÉCAIRES, POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI ET DU STATUT DE TITULAIRE, POUR LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE PUBLIC, C'EST UN SEUL ET MÊME COMBAT !

Défendons l'École Publique

POUR TOUS, UN MÊME DROIT À L'ÉDUCATION

- ★ Contre l'externalisation de la difficulté scolaire, rétablissement et développement des RASED ;
- ★ Contre le projet ECLAIR qui gère l'école sur le mode de l'entreprise privée ;
- ★ Pour une politique d'éducation prioritaire sans casse des statuts, ni renforcement des logiques hiérarchiques et sécuritaires ;
- ★ Pour le développement des formations CAPA-SH sur une année scolaire sans charge de classe ;
- ★ Pour des moyens au service d'une véritable logique d'intégration scolaire afin que la loi sur le handicap favorise la scolarisation du plus grand nombre en milieu ordinaire ;
- ★ Sud éducation soutient les désobéisseurs et toute forme de résistance aux pressions multiples de la hiérarchie ;
- ★ Sud éducation s'investit dans :
 - la lutte des sans papiers, contre les expulsions, pour leur régularisation, et participe au Réseau Éducation Sans Frontière ;
 - le CNRBE (collectif national de résistance à Base-élèves).

POUR UNE VÉRITABLE FORMATION PROFESSIONNELLE

- ★ Abrogation de la réforme dite de "mastérisation" ;
- ★ Pour une formation de 2 ans avec statut de fonctionnaire stagiaire et entrée progressive dans le métier ;
- ★ Formation continue sur le temps de service, construite sur les demandes des personnels ;
- ★ Titularisation et formation de tous les personnels précaires (AVS, EVS, AED...).



CONTRE LA MISE SOUS SURVEILLANCE DE L'ÉCOLE, DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS

- ★ Contre la multiplication des injonctions hiérarchiques en matière de pratique professionnelle ;
- ★ Contre le management hiérarchique (inspection, entretien d'évaluation, pacte de carrière) ;
- ★ Contre la culture de l'évaluation permanente et la logique de "compétences" qui portent en elles la mise en concurrence des écoles et la normalisation des pratiques pédagogiques ;
- ★ Contre la mise en concurrence des personnels. Avancement salarial de tous au rythme le plus favorable et disparition de la hors-classe ;
- ★ Contre le fichage de la population dès l'entrée à l'école, suppression de Base-élèves ;
- ★ Pour le renforcement des prérogatives du Conseil des Maîtres concernant l'organisation de la vie de l'école ;
- ★ Pour le respect des droits syndicaux (stages, information syndicale sur le temps devant élèves) ;
- ★ Pour l'abrogation de la loi sur le service minimum d'accueil (déclaration d'intention de grève).

Faisons respecter nos droits syndicaux...

Les Réunions d'Information Syndicale : « RIS »

Tous les personnels ont droit à **1h mensuelle**. Les organisations syndicales peuvent organiser, pendant les heures de service, des réunions mensuelles d'information (article 5 du décret du 28 mai 1982). Ces réunions sont ouvertes à tous les collègues, syndiqué-es ou non.

Pour des raisons de service, dans le premier degré, le ministère de l'Éducation nationale a autorisé des **RIS par demi-journée**. Cela se traduit souvent par 2 réunions d'information syndicale dans l'année scolaire. Dans certains départements, ces demi-journées sont au nombre de 3 soit 9 heures.

Ce temps de RIS est à décompter des 48 heures de réunion annualisées. Depuis la mise en place de la semaine de 4 jours, elles peuvent avoir lieu **à la place d'animations pédagogiques** (il faut alors signaler à son IEN par courrier son intention de se rendre à la RIS), **d'une demi-journée de solidarité** ou en dehors de toute heure due. Cela dépend des « accords » passés avec l'académie et parfois avec l'inspecteur de secteur.

Ces RIS sont un droit. Utilisez-le ! Exigeons le droit à 3 RIS par année scolaire !

Autorisation Spéciale d'Absence : « ASA »

Si vous êtes syndiqué-e, vous aurez également droit à des ASA pour **exercice d'un mandat syndical** ou d'une **décharge**, dont le nombre dépend du quota attribué nationalement à chaque syndicat.

Affichage syndical

Sur votre lieu de travail, un **affichage syndical** est autorisé au sein de votre école pour communiquer les informations à tous les collègues. Chaque équipe pédagogique a le droit à un **lieu d'affichage** (panneau ou pas) placé « dans des locaux facilement accessibles au personnel mais auquel le public n'a pas normalement accès ». Exemple : salle photocopieuse, salle de pause ou de réunion. À éviter : le bureau de direction...

Stages syndicaux

Si vous voulez, afin de défendre vos droits mais aussi ceux de vos collègues, vous pouvez assister à des **stages de formation syndicale** mis en place par Sud éducation. Chaque enseignant a droit à **douze jours ouvrables** par an de congé pour formation syndicale avec traitement. Cette demande, par lettre individuelle auprès de votre IA sous couvert de votre IEN, devra être faite **1 mois** avant la date du stage.

Enseigner c'est partager. Lutter aussi... Alors, partageons nos combats !

Joignez/re-joignez nous